

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LEDENON

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 SEPTEMBRE 2014**

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Étaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, MIRA Nicolas, ODIARD Yannick, LOPEZ DECLE Chantal, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 20 h 36.

1/ Réforme des rythmes scolaires septembre – Rémunération des intervenants TAP

Monsieur Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances explique le coût pour la commune en ce qui concerne la première année de fonctionnement.

Cette rémunération est conforme à celle qui a été décidée en conseil municipal le 08/11/2013.

Il est donc demandé aux membres du conseil de donner à Monsieur le maire, leur accord pour signer les contrats avec les différents intervenants, sachant que la ligne budgétaire est inscrite au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

2/ Constitution CLETC (Communauté Agglo Nîmes)

Commission locale d'évaluation des transferts de charge de Nîmes Métropole.

Il est proposé que le siège en qualité de délégué titulaire soit attribué à M. ZARAGOZA et de délégué suppléant à Mme Chantal LOPEZ.

Adopté à l'unanimité.

3/ Convention ADS (Application du droit des Sols)

Monsieur Bernard PRADIER, Adjoint à l'Urbanisme explique l'objet de cette convention qui serait opérationnelle à partir du 01/01/2015 relatif aux autorisations du droit des sols qui ne sont plus instruites par la DDTM mais avec la Communauté de l'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il est demandé au conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

4/ Recensement de la population 2015 – Désignation de coordinateur

Un nouveau recensement est prévu début 2015 à Lédénon. Comme lors des précédents recensements, le maire propose que la Secrétaire Générale soit désignée comme Coordonnateur.

Adopté à l'unanimité.

5/ Désignation de correspondants de tempête (ERDF)

ERDF demande à la commune de nommer des correspondants tempêtes, en cas de fortes intempéries occasionnant des dégâts importants. Leur rôle est de faire la liaison entre ERDF et la Mairie afin d'améliorer la coordination des interventions et de mieux pouvoir tenir informés les habitants.

Messieurs Yannick ODIARD et Christophe ZARAGOZA sont nommés correspondants tempêtes.

Adopté à l'unanimité.

6/ Modification des tarifs de location du matériel et de la salle du Parc

Les tarifs de location sont inchangés depuis plusieurs années. Une révision de ceux-ci s'imposait donc. Lecture est faite des nouveaux tarifs relatifs à la location du matériel ainsi que pour la Salle du Parc. Enfin, il est proposé que les sommes récoltées soient affectées au budget de fonctionnement du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

7/ Recouvrement de TCFE 2015

Monsieur Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances explique la finalité de ce dossier, à savoir le reversement de taxes d'électricité à la commune.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

8/ Choix d'entreprise des travaux de mise aux normes d'électricité de l'Église

L'installation électrique de l'église n'est plus en conformité avec l'évolution des règles de sécurité. Cette installation doit donc être remise à niveau. Un appel d'offre a été sollicité auprès de 3 sociétés. La commission appel d'offre, après étude des réponses, a retenu le devis présenté par la société ENEA CLIM.

Monsieur le maire demande donc aux membres du conseil municipal de valider ce choix et de l'autoriser à passer la commande des travaux auprès de cette société sachant que la ligne budgétaire est inscrite au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

9/ Virement de crédits des honoraires de Me BANQ – Frais de cessions, servitudes de Garrigole et acquisition GRIOT (Décharges)

Monsieur Bernard PRADIER, Adjoint à l'Urbanisme explique le contenu de ces dossiers. Il faut, pour régulariser ces 2 dossiers, prévoir un virement de crédit d'un montant de 4 000 € de la ligne budgétaire 2315 (Opération 9014 – Travaux voirie communale) à la ligne budgétaire 2111 – Acquisition terrains. Monsieur le maire demande au conseil municipal de valider cette passation d'écriture budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

10/ Affouage 2015/2016

Il y a lieu de prévoir, pour les besoins des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2015-2016 de la coupe en forêt communale désignée ci-après : Parcelle 21 lieu-dit Garrigues Longues.
D'autre part, il convient également de nommer les 3 personnes solvables servant de garantie, à savoir les personnes désignées ci-après : MM Bernard PRADIER, Christophe ZARAGOZA et Christophe GUIRAUD.

Adopté à l'unanimité.

11/ Convention de co-maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Gard – Aménagement de sécurité RD 223

Dans le cadre du projet Entrée de Ville, le Conseil Général du Gard nous a informé avoir attribué une participation départementale de 233 324,00 € HT pour les Travaux d'aménagement de la traversée (tranche 1) RD 223 sur la commune de Lédénon. À cet égard, il y a lieu de prendre une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Gard.

Adopté à l'unanimité.

Plus de questions à débattre n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 17.

Vu par nous, Maire de la Commune de LEDENON pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédénon, le 01/10/2014

Le Maire,
Frédéric BEAUME



